

Reçu
le 18/11/19



Monsieur Le Maire
Mairie
9 Rue de l'Eglise
54370 DEUXVILLE

Collectivités et
Développement Local

Laxou, le 4 novembre 2019

Votre correspondant:
Jérôme HERSANT

Monsieur Le Maire,

Laxou

5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey

33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville

6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

Par courrier en date de réception du 30 septembre 2019, vous nous avez transmis pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2019.

Après étude du dossier, nous avons l'honneur de vous faire part de nos observations.

✓ Les articles 10.5 du règlement de la zone UA et 10.6 de la zone UB autorisent une hauteur maximale de 7 mètres à l'égout de toiture pour toutes les constructions.

Nous préconisons une hauteur de 10 mètres à l'égout de toiture et 12 mètres à la faîtière pour les constructions agricoles.

✓ Les articles 11.5.3 du secteur UA et 11.5.6 du secteur UB préconisent des pentes de toiture comprises entre 25 et 35 °.

Nous vous demandons d'indiquer que cela ne concerne pas les bâtiments agricoles. En effet, celle-ci est généralement comprise entre 9 et 20°.

En conséquence, nous vous informons que **nous émettons un avis favorable au projet de PLU sous réserve de la prise en considération de nos observations.**

Enfin, à l'issue de la procédure, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir un exemplaire du P.L.U approuvé sur un support numérique (cd-rom).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

Laurent ROUYER